



Luxembourg, le 2 mai 2014

Monsieur le Ministre aux Relations avec le  
Parlement

LUXEMBOURG

**Concerne** : Question parlementaire n°180 de l'honorable Député Roy REDING

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de trouver en annexe la réponse de mon département à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Félix BRAZ  
Ministre de la Justice

*Annexe*

**Réponse du Ministre de la Justice à la question parlementaire n°180 de l'honorable Député Roy REDING.**

Le détail des inscriptions figurant aux bulletins n°1 et 2 est repris aux articles 6 et 8 de la loi du 29 mars 2013 relative à l'organisation du casier judiciaire et aux échanges d'informations extraites du casier judiciaire entre les Etats-Membres de l'Union Européenne qui se trouve en annexe.

Un projet de loi portant modification de certaines dispositions de cette loi est en voie d'élaboration alors que les résultats obtenus suite aux changements intervenus posent problème.

Le projet de loi sera déposé dans les meilleurs délais.